



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organes humains

Question écrite n° 78508

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le projet de loi de modernisation du système de santé. En effet, ce dernier prévoit la disposition suivante : toute personne étant décédée brutalement est susceptible d'être donneur d'organe. Ainsi elle pourra être automatiquement prélevée. Cette initiative peut être assimilée à une étatisation du corps humain. Ainsi dans son caractère trop directif, elle n'a probablement pas sa place en France. Pour certains, il conviendrait de développer un système officiel d'informations permettant de connaître la position de chaque Français quant au don de ses propres organes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78508

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2929

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)